

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 25 NOVEMBRE 2022

N° 2022-11-04

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-huit novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué-es présents-es

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 17

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 22
Exprimées par pouvoirs : 11
Total (mini 19) : 33

Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentante du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)

Agnès ROSSI

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)

Gérard TENOUX

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)

Pierre COMBES

12 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Yann TRACOL à Pierre COMBES, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Agnès ROSSI est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Désignation d'un·e représentant·e au comité de programmation LEADER 2023-2027
du GAL Pays Gapeçais**

Délibération sans incidence financière

Rapport :

La Présidente expose,

Le GAL Pays Gapeçais est candidat au programme Leader 2023-2027. Son territoire d'action comprendra le périmètre de l'agglomération de Gap ainsi que ceux des communautés de communes Champsaur-Valgaudemar, Buëch-Dévoluy, et Serre-Ponçon Val d'Avance.

Les communes d'Oze, Saint-Auban d'Oze, Chabestan et le Saix sont situées à la fois dans le périmètre d'action de ce programme Leader et du Parc. A ce titre, le comité de programmation a décidé de proposer une place d'invité, sans voix délibérative, au Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Afin de faire converger les stratégies locales de développement Leader sur la période 2023-2027, la Présidente décide de répondre favorablement à cette invitation et propose de désigner Mme Danielle MARCELLIN-DELAYE pour siéger de façon consultative au comité de programmation LEADER 2023-2027 du GAL Pays Gapeçais

Délibération

- ◆ Vu le courrier d'invitation du Président du GAL Pays gapeçais reçu le 10 octobre 2022
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.1 « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Désigne** Mme Danielle MARCELLIN-DELAYE pour siéger en tant qu'invitée au sein du Comité de programmation du GAL Pays gapeçais
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

